



**DEMANDE DE RACCORDEMENT INDIVIDUEL DE PUISSANCE ≤ 36 KVA
POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE
POUR UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ**

Pour établir une proposition de raccordement au réseau d'électricité, la CESML vous remercie de compléter le formulaire suivant (éventuellement avec l'aide de votre installateur) et de le retourner, accompagné obligatoirement :

- du plan de situation du terrain avec la localisation de la parcelle,
- du plan de masse de la construction, avec l'emplacement souhaité du coffret de coupure en limite de propriété (en précisant l'échelle),
- de l'emplacement prévu du compteur dans la construction (à indiquer sur le plan de masse),
- de la copie de l'autorisation d'urbanisme (en général du permis de construire), si l'opération y est soumise.

si possible : d'une photo de l'environnement de votre projet.

DEMANDEUR DU RACCORDEMENT

- M. ou Mme (nom, prénom) }
 La société ¹ }
 La collectivité locale }

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme ², dûment habilité(e) à cet effet.

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone : Mail :

TIERS HABILITÉ : (Fournisseur d'électricité, autre professionnel (Bureau d'Etude...), particulier)

Le demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers ? NON OUI

Si oui, merci de renseigner les éléments suivants :

Le tiers dispose d'une autorisation (elle permet au tiers d'exprimer la demande de raccordement auprès de la CESML et de prendre connaissance des informations relatives au raccordement objet de cette autorisation).

Le tiers dispose d'un mandat (il permet d'habiliter un tiers pour agir au nom et pour le compte du demandeur. Dans ce cas, l'interlocuteur de la CESML est le mandataire). Dans le cadre de ce mandat, pour la construction décrite dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers habilité de ³ :

signer en son nom et pour son compte la proposition de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :

mandant.

mandataire au nom et pour le compte du mandant.

procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

(Une copie du mandat ou de l'autorisation doit être jointe à ce formulaire de demande de raccordement)

Personne ou société autorisée ou mandatée :

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme ³, dûment habilité(e) à cet effet.

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone : Mail :

¹ Dénomination et forme sociale, adresse du siège, n°RCS, capital social, qualité

² Titre / Fonction

³ Cocher la ou les cases correspondant au périmètre du mandat



**DEMANDE DE RACCORDEMENT INDIVIDUEL DE PUISSANCE \leq 36 KVA
POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE
POUR UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ**

LOCALISATION PRÉCISE DU CHANTIER DE CONSTRUCTION

Adresse du chantier :Section/Numéro parcelle :
Commune :Code postal :
Si possible, nom du voisin le plus proche du chantier :

ADRESSE DE FACTURATION SI ELLE EST DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU TIERS HABILITÉ

Adresse de l'envoi de la facture de raccordement :
Commune :Code postal :

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

Nom :
Adresse :
Commune :Code postal :
Numéro(s) de téléphone :Mail :

ÉCHEANCE SOUHAITÉE

La date souhaitée de mise en service de votre installation électrique :

PRÉCISIONS TECHNIQUES SUR LA CONSTRUCTION

Le projet nécessite-t-il une autorisation d'urbanisme ?

- oui → dans ce cas, joindre une copie de l'autorisation d'urbanisme.
 non

Quelle est la nature de la construction ?

- Pavillon neuf en lotissement
 Pavillon neuf isolé
 Autre cas, à préciser :

Quelle puissance de raccordement demandez-vous ? A consulter sur notre site : cesml.com

- 3 kVA monophasé 2 fils sans comptage (uniquement pour installation de type feu de signalisation, cabine téléphonique ...)
 12 kVA monophasé 2 fils
 36 kVA triphasé 4 fils

La tranchée en domaine privé, la fourniture et la pose des fourreaux (une gaine rouge diamètre 75 mm et une gaine rouge diamètre 40 mm) seront réalisées par vos soins : OUI (recommandé) NON

Quelle est la distance entre l'emplacement du coffret de coupure en limite de propriété et le compteur du local à alimenter ? Distance = mètres

Demande particulière éventuelle :

Si des travaux sur le domaine public sont nécessaires, la CESMLengage, pour le compte du demandeur, les démarches pour l'obtention d'accords administratifs qui peuvent nécessiter un délai de plusieurs semaines dont vous serez avisé.

Raccordement simultané d'une installation de production d'électricité de puissance \leq 36 kVA

En même temps que le raccordement de votre installation de consommation d'électricité, demandez-vous le raccordement simultané d'une installation de production d'électricité de puissance \leq 36 kVA ?

- OUI NON

Si oui, vous devez joindre à cette demande les fiches de collectes correspondantes. A consulter sur notre site cesml.com

Date :

Nom et Signature (le demandeur du raccordement ou le tiers habilité) :